

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
du 12/04/2024

Département
Du Nord
Arrondissement
De Valenciennes

Le Président certifie que le compte-rendu
De cette délibération a été publié sur le site
De la Mairie le 05/05/2024 et que la convocation
Du Conseil avait été faite le 27/04/2024
Délibération n° I/04/2024

NOMBRE
- de conseillers en exercice : 12
- de présents : 10
- de votants : 10

Le Président,
Etaient présents : SOIGNEUX J., ROVERE E., BOUCHER B., DANHIEZ S., DECONINCK N.,
GOFFART N., SZAFRAN F., MORAGE M-J., DUCARMEL C., PLOUVIER F.
Excusés : MICHAUX J-C, HEBANT M.
La secrétaire de séance : DANHIEZ S.

Rapporteur : Monsieur le Président

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Vu les articles L2311-, L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable au budget principal,

- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Le Conseil d'Administration doit se prononcer sur le vote du budget primitif.
Celui-ci s'équilibre comme suit :

- Total de la section de Fonctionnement : *dépenses : 102 249.62 €
*recettes : 102 249.62 €
- Total de la section d'Investissement : *dépenses : 60 580.78 €
*recettes : 60 580.78 €
- Total du budget : * dépenses : 162 830 40 €
* recettes : 162 830.40 €

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2024.

Pour copie conforme,
Fait et délibéré les jours, mois, an susdits

Le Président,

Joël SOIGNEUX.




**DELIBERATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE**

Envoyé en préfecture le 24/04/2024
Reçu en préfecture le 24/04/2024
Publié le
ID : 059-265905570-20240412-240424_DB1120VD-BF



Le 12 avril 2024, le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Monsieur Joël SOIGNEUX
Vu l'instruction M57 Délibération n° I/03/2024
Vu les Budgets de l'exercice 2023 approuvés
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023
Considérant
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	exercice 2023	RESULTAT COMPTABLE CUMULE	RESTES A REALISER 2023 en Euros	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVESTISSEMENT					
Dépenses		0,00 €			
Recettes		50 332,23 €			
RESULTAT en Euros	10 188,55 €	50 332,23 €	60 520,78 €	- €	
RESULTAT en Euros du comptable				- €	60 520,78 €

	RESULTAT CA 2022	exercice 2023	RESULTAT COMPTABLE CUMULE	RESTES A REALISER 2023 en Euros	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
FONCTIONNEMENT					
Dépenses		124 654,63 €			
Recettes		127 123,24 €			
RESULTAT en Euros	21 975,01 €	2 468,61 €	24 443,62 €		24 443,62 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE A AFFECTER	24 443,62 €												
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €												
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	24 443,62 €												
Déficit à reporter (ligne 002) Excédent à reporter (ligne 002)	24 443,62 €												
Déficit à reporter (ligne 001) Excédent à reporter (ligne 001)	60 520,78 €												
CREDITS BUDGETAIRES A INSCRIRE													
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>DEPENSES</th> <th>RECETTES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>COMPTE 001</td> <td></td> <td>60 520,78 €</td> </tr> <tr> <td>COMPTE 1068</td> <td></td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>COMPTE 002</td> <td></td> <td>24 443,62 €</td> </tr> </tbody> </table>		DEPENSES	RECETTES	COMPTE 001		60 520,78 €	COMPTE 1068		- €	COMPTE 002		24 443,62 €	
	DEPENSES	RECETTES											
COMPTE 001		60 520,78 €											
COMPTE 1068		- €											
COMPTE 002		24 443,62 €											

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits, et ont signés les membres présents.

Le Président,

J. SOIGNEUX
Cachet et signature

Nombre de membres en exercice : 12
Présents : 10
Suffrages exprimés : 10
Pour : 10
Abs : 0
Contre : 0

Date de la convocation : 27/03/2024

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le

C.C.A.S.

SECTION D'INVESTISSEMENT

ETAT DES REPORTS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2023

DEPENSES

NEANT

RECETTES

NEANT

Fait à SAULTAIN, le 12 avril 2024
Le Président,

Joël SOIGNEUX



Visa du receveur Municipal,

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 059-265905570-20240412-240424_DB1120VD-BF



ARRETE ET SIGNATURES

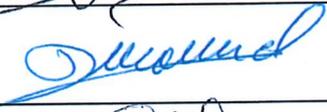
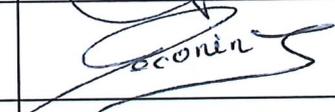
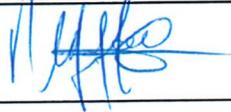
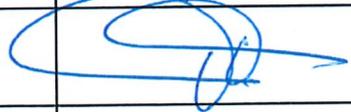
Présenté par le conseil d'administration,
A Saultain, le 12/04/2024
Le conseil d'administration,

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES : Pour : 10
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Non Renseigné, réuni en session Ordinaire.
A Saultain, le 12/04/2024

Date de convocation : 27/03/2024

Les membres du Non Renseigné,

SOIGNEUX JOEL, Président	
DANHIEZ SANDRINE, Adjointe	
DUCARMEL CLAIRE, Conseillère municipale déléguée	
ROVERE ELIO, Conseiller municipal délégué	
DECONINCK NATHALIE, Conseillère municipale	
HEBANT MAGALI, Conseillère municipale	Excusée
BOUCHER BRIGITTE, Membre extérieur	
GOFFART NADINE, Membre extérieur	
MICHAUX JEAN-CLAUDE, Membre extérieur	Excusé
MORAGE MARIE-JEANNE, Membre extérieur	
PLOUVIER FRANCK, Membre extérieur	
SZAFRAN FLORENCE, Membre extérieur	

Certifié exécutoire par le conseil d'administration, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 12/04/2024 et de la publication le 12/04/2024.

A Saultain, le 12/04/2024

